



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Juillet-Août 2021 - n° 7 et 8

EDITORIAL

Les négociations « pêche » : un accord en perspective ou un échec programmé ?

La conclusion des négociations sur les aides à la pêche est une priorité pour les Membres de l'OMC et la Directrice générale. Le mandat de négociation reprend un des objectifs de développement durable des Nations Unies : il s'agit d'interdire certaines aides contribuant à la surcapacité surpêche ainsi que les subventions à la pêche illégale non déclarée non réglementée.

Ces négociations, vitales pour l'amélioration de l'état des stocks marins, durent maintenant depuis plus de 20 ans et la date butoir fixée par les Nations Unies à la fin 2020 est largement dépassée. Il est donc grand temps d'accélérer le processus pour parvenir à la conclusion d'un accord lors de la douzième Conférence ministérielle qui se tiendra à Genève du 30 novembre au 3 décembre 2021.

Malgré les difficultés liées à la pandémie, les négociations se sont précisément accélérées ces derniers mois sous l'égide du président du groupe de négociations, l'ambassadeur de la Colombie. Les délégations travaillent désormais sur un texte consolidé fondé sur les propositions des Membres et les travaux de facilitateurs.

Lors d'une réunion organisée par la Directrice générale le 15 juillet dernier, les ministres ont donné leur accord pour entamer prochainement une négociation ligne à ligne du texte consolidé. Toutefois, pour 80 Membres, le texte est déséquilibré et les divergences restent fortes notamment sur le traitement spécial et différencié et certaines exonérations liées à la gestion durable des stocks marins. Sur ce dernier point, la Directrice générale a récemment proposé la mise en place d'un fonds d'assistance technique destiné à améliorer les capacités de gestion des pêches des pays en développement.

D'un accord sur la méthode, l'objectif est donc maintenant de passer à un accord sur le fond. Le président du groupe de négociations a d'ores et déjà annoncé une accélération des travaux à partir de septembre. Le succès de ces travaux dépendra toutefois de la volonté des Membres à faire preuve de souplesse et à accepter de faire certaines concessions, volonté que la plupart d'entre eux n'ont toujours pas démontrée à ce stade.

Christophe BLANC
Conseiller agricole

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Groupe de travail multilatéral sur la réglementation intérieure affectant le commerce des services 30 juin 2021

A la suite de leur communication mettant en cause la compatibilité OMC des **initiatives plurilatérales** lancées lors de la 11^{ème} Conférence ministérielle (CM11), **l'Inde et l'Afrique du Sud ont émis des critiques ciblées sur la procédure envisagée pour intégrer dans le droit OMC celle qui porte sur la réglementation intérieure – que les participants visent à adopter lors de la CM12.** Pour l'essentiel, les critiques de l'Inde et de l'Afrique du Sud consistent à dire que (i) les disciplines contenues dans l'initiative – dont certaines seraient des « règles » susceptibles d'avoir un impact sur l'accord général sur le commerce des services (AGCS) – devraient en principe être adoptées par consensus et (ii) qu'une

mise en œuvre de telles dispositions via l'adoption, par les participants, d'engagements additionnels d'ouverture à la concurrence internationale – ce qui ne requiert pas de consensus – constituerait un dévoiement du système multilatéral. Ces deux pays, seulement soutenus par le Sri Lanka et le Zimbabwe lors de la réunion, s'inquiètent également de l'impact qu'aurait l'adoption de l'initiative sur le mandat de négociation – contenu dans l'AGCS – de disciplines multilatérales de réglementation intérieure.

Le coordinateur costaricain de l'initiative plurilatérale a répondu aux principales critiques émises en indiquant que (i) les domaines couverts par l'initiative sont explicitement mentionnés par l'AGCS comme pouvant faire l'objet d'engagements spécifiques, (ii) les disciplines contenues dans l'initiative ne seront contraignantes que pour les participants et (iii) leur application bénéficiera à tous les Membres de l'OMC. Il estime que les risques d'impact de l'initiative sur l'interprétation de l'AGCS ne sont pas avérés en l'état actuel du texte de l'initiative et que le mandat de négociation – contenu dans l'AGCS – de disciplines multilatérales de réglementation intérieure demeure entier. **Les arguments du**

coordinateur ont été soutenus par de très nombreux participants à l'initiative.

Relevons que l'Inde et l'Afrique du Sud ont formulé des critiques à l'encontre du projet d'adoption de l'initiative sur la réglementation intérieure sous forme d'un document de référence quelques jours après que les participants à l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique ont envisagé d'adopter cette dernière sous le même format (le 21 juin).

Pour mémoire, l'initiative sur le commerce électronique comprend un projet de prolongation, entre ses 86 participants, du **moratoire sur le prélèvement de droits de douane sur les transmissions électroniques – actuellement appliqué sur une base multilatérale i.e. par les 164 Membres de l'OMC**. Or, **l'Inde tente systématiquement, lors des Conférences ministérielles, de conditionner la prolongation de ce moratoire multilatéral à l'obtention de contreparties**. Ce levier de négociation de l'Inde deviendrait nettement moins efficace si un tel moratoire était pérennisé par les 86 pays participant à l'initiative sur le commerce électronique, qui représentent la grande majorité des transmissions électroniques.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Programme de travail multilatéral sur le commerce électronique 5 juillet 2021

Lors de la CM12, les Membres de l'OMC décideront des suites à donner au **moratoire multilatéral interdisant le prélèvement de droits de douane sur les transmissions électroniques**. Celui-ci a jusqu'à présent toujours été prolongé de Conférence ministérielle en Conférence ministérielle. Toutefois, en décembre 2019, le Conseil général ne s'était formellement entendu que sur une prolongation de six mois de ce moratoire – prolongation qui aura, de fait, duré jusqu'en décembre 2021.

L'Inde et l'Afrique du Sud, s'opposant à la prolongation du moratoire tant que son champ d'application n'aura pas été clarifié, ont réitéré leurs arguments : (i) il ne serait pas établi que le moratoire porte également sur le contenu des transmissions électroniques ; (ii) le moratoire générerait d'importantes pertes de recettes douanières dans les PED ; (iii) les bénéficiaires du moratoire se concentreraient sur une petite minorité de pays, essentiellement développés, tandis que les PED souffriraient de divers désavantages concurrentiels. En outre, l'Inde a demandé la transmission, par les porteurs du moratoire, d'informations visant à convaincre les opposants de la pertinence d'une prolongation du moratoire. Les arguments et demandes de l'Inde et de l'Afrique du Sud ont été soutenus par le groupe ACP, le Pakistan, le Sri Lanka et le Panama.

Selon les pays développés, cela aurait peu de sens que le moratoire ne couvre pas le contenu des transmissions électroniques et les ambiguïtés persistantes sur son champ d'application ne l'ont pas empêché de fonctionner. Ils ont affirmé qu'il **serait particulièrement inopportun de ne pas prolonger le moratoire à l'heure où le commerce électronique est un vecteur de croissance** dans de nombreux pays, y compris en développement. Selon le président du programme de travail, les discussions sur le moratoire pourraient se poursuivre après le mois d'août.

Par ailleurs, des discussions sur les **défis et opportunités du commerce électronique** ont fait ressortir le clivage entre les pays – majoritairement développés – bien positionnés en matière de commerce électronique et une **grande majorité de PED et PMA appelant une réduction de la fracture numérique** pour pouvoir en bénéficier davantage. Le groupe des PMA et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont demandé des discussions sur la façon de supprimer divers **freins à leur participation au commerce électronique, dont des difficultés d'accès (i) à Internet** (taux de pénétration de 19% dans les PMA et de moins de 50% dans les PED), **(ii) à des moyens de paiement électronique et (iii) au système de paiements internationaux**. La CARICOM a demandé le soutien d'autres Membres de l'OMC dans des domaines ciblés tels que le développement de sites Internet et la mise en place de solutions de paiement en ligne. Ces arguments et demandes ont été soutenus par des opposants à la prolongation du moratoire en son état actuel (Inde, Afrique du Sud, Sri Lanka et Jamaïque).

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Réunion des ministres du 15 juillet sur les négociations pêche

Cette réunion **organisée par la Directrice générale de l'OMC** était structurée autour de deux questions principales : la possibilité **d'utiliser le texte consolidé actuel pour les négociations** et l'importance de la protection des communautés pauvres et vulnérables via **le traitement spécial et différencié**. Concernant le premier point, la réponse des ministres a été affirmative avec des nuances et réserves diverses. Nombre d'entre eux ont de fait exprimé **des positions déjà connues**. La plupart des PED sont notamment revenus sur l'exonération prévue dans le cas de mesures de gestion durable des stocks qui constitue selon eux **une exonération inacceptable des pays développés**. Concernant le second point, ils ont rappelé que, si **l'exonération de la pêche artisanale** était importante, elle n'était pas suffisante, et qu'ils avaient besoin d'un **espace politique pour poursuivre le développement de leur pêche**. Plusieurs pays développés, s'ils ont reconnu l'importance de protéger les communautés vulnérables, ont en revanche souligné que les **exonérations liées au traitement spécial et différencié** devaient être limitées et fondées sur des besoins démontrés. Les **Etats-Unis** ont souligné que le texte actuel **restait insuffisant pour un accord acceptable** et ont rappelé leur demande de prise en compte dans l'accord de la question du **travail forcé**. La **Chine** a rappelé l'importance du traitement spécial et différencié et souligné qu'elle prendrait des **engagements en cohérence avec ses capacités**. En conclusion, la Directrice générale a pris note de **l'accord donné par les ministres pour poursuivre les travaux sur la base du texte consolidé actuel** et conclure les négociations cette année. Selon elle, les échanges ont également montré que la plupart des Membres étaient prêts à s'engager dans des négociations fondées sur des textes.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Réunions du Conseil des ADPIC en juillet 2021

Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur la demande indo-sud-africaine de dérogation à l'accord ADPIC et la proposition de texte de l'UE visant à clarifier le cadre juridique du système de licences obligatoires prévu aux articles 31 et 31 bis de l'accord sur les ADPIC sans toutefois parvenir à un consensus.

En revanche, **ils se sont entendus sur le contenu du rapport qui sera présenté au Conseil général des 27 et 28 juillet en application de l'article IX.3 de l'accord de Marrakech**. Ce rapport évoque le lancement du processus de discussion fondé sur les textes et les nombreuses réunions qui se sont tenues depuis le mois de mai, en particulier les consultations en petits groupes et les réunions informelles du Conseil des ADPIC qui ont permis aux Membres de discuter de la version révisée de la demande de dérogation en date du 21 mai 2021 et de sujets précis tels que la portée de la dérogation, sa mise en œuvre et la durée d'application.

Le rapport constate **l'absence de consensus parmi les Membres y compris sur la question fondamentale de savoir si cette dérogation est la voie la plus appropriée et efficace pour résoudre le problème d'accès équitable aux vaccins et autres produits de lutte contre la Covid-19**.

A la demande de certains Membres dont l'UE, le Royaume-Uni et la Suisse, la proposition de l'UE sur les licences obligatoires est également mentionnée dans le rapport.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Réunions du comité agriculture session spéciale 19-20-22-26-29 juillet 2021

Ces réunions du COASS ont été consacrées à **l'examen de nombreuses propositions/communications des Membres**. Peuvent notamment être soulignés les contributions et débats suivants :

– Soutien interne :

- une **proposition du groupe africain** reprend la demande de plusieurs pays en développement (notamment Chine et Inde) de la **suppression de la mesure globale de soutien des pays développés**. En réaction, le groupe de Cairns, l'Union

européenne, le G10 et les Etats-Unis ont indiqué leur refus d'une proposition qui concentrerait **les efforts en matière de soutien interne sur un nombre limité de Membres**. Le groupe de Cairns a rappelé que d'autres aides étaient sources de distorsions telles que les **aides de minimis et les aides de la boîte développement** (aides aux intrants) ;

- le groupe de Cairns est revenu sur sa proposition de réduction de 50% des plafonds pour les soutiens internes distorsifs (boîte orange, boîte bleue, boîte développement). La seule évolution de cette proposition réside dans son soutien par le Lao. Le groupe de Cairns a souligné que le soutien de cette proposition par un PMA montrait son effet positif sur le développement agricole et la sécurité alimentaire ;
 - UE et Etats-Unis ont par ailleurs constaté le maintien de **fortes divergences** entre les Membres sur cette question. Pour l'UE, seul un programme de travail reste possible. Un tel résultat reste toutefois insuffisant pour le groupe de Cairns et plusieurs pays en développement.
- **Communication du Lao** sur la sécurité alimentaire des pays en développement à bas revenu souffrant d'insécurité alimentaire qui comporte plusieurs demandes : programmes de stockage public, exonération des restrictions à l'exportation, mécanisme de stabilisation du prix des importations, exonération des mesures SPS. Le Brésil a également souligné ses préoccupations concernant les barrières SPS alors que l'UE a renvoyé ce sujet au comité SPS.
- **Programme de stockage public**. Le groupe africain propose notamment la **suppression de l'obligation de notification détaillée** et de la **clause de non contournement** prévues dans la solution transitoire adoptée à la Conférence ministérielle de Bali (2013). Cette proposition reçoit le soutien de plusieurs pays en développement dont la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud qui rappellent le **mandat de la conférence de Bali pour une solution pérenne**. Donnant la possibilité d'un **soutien des prix illimité**, elle suscite en revanche l'opposition de l'UE, des Etats-Unis et du groupe de Cairns. Par ailleurs, une étude réalisée à partir des notifications des Membres présentée par le Canada souligne l'insuffisance de ces dernières.
- **Transparence**. Ce sujet fait l'objet de plusieurs propositions : proposition du G10 sur les restrictions à l'exportation qui part du constat de l'insuffisance des notifications des Membres en la matière, proposition de certains membres du groupe de Cairns concernant les modifications de droits de douane pour les marchandises en transit. Enfin, l'UE, présente une proposition commune avec le Canada, l'Australie, le Japon et les Etats-Unis. Particulièrement complète, cette proposition couvre l'ensemble des sujets de l'accord agricole. D'une façon générale, ces propositions reçoivent le soutien des pays développés (moyennant un examen plus approfondi) alors que de nombreux pays en développement (groupe africain, Inde) considèrent qu'elle alourdit leurs obligations de notification sans tenir compte de leur manque de moyens. Plusieurs membres du groupe de Cairns soulignent par ailleurs que, même s'ils soutiennent cette proposition, le résultat de la CM12 ne peut se limiter à la transparence.

La présidente du COASS a présenté le 29 juillet une proposition de texte de négociation. Rédigé sous sa responsabilité, ce texte se fonde sur les propositions des Membres et le rapport qu'elle avait présenté en juin dernier sur l'état des lieux de la situation. Il se présente sous la forme de déclarations ministérielles sur les différents sujets de la négociation agricole et présente pour chacun d'eux différentes options. Ce texte, sur lequel doivent se fonder les travaux du COASS jusqu'à la réunion ministérielle de fin d'année, sera discuté par les Membres à partir de septembre.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiative plurilatérale sur la facilitation des investissements pour le développement 12 et 13 juillet 2021

Au cours de la réunion plénière, une grande majorité de participants se sont prononcés en faveur de l'idée de **soumettre l'essentiel des articles de l'initiative au mécanisme de règlement des différends** de l'OMC. La proposition turque sur la **conduite responsable des affaires** a été nettement moins soutenue que la proposition contenue dans le texte consolidé sur la base duquel les négociations sont menées. La nouvelle proposition de l'UE et de la Suisse sur la **lutte anti-corruption** semble intéresser de nombreux participants, mais plusieurs d'entre eux ont réservé leur position, sachant qu'un autre participant prévoit de soumettre une proposition sur cette thématique.

Les discussions conceptuelles menées lors de la 4^{ème} réunion du petit groupe traitant la proposition chinoise et turque relative à l'**entrée temporaire de personnes à des fins d'investissement** ont permis une reformulation des paragraphes sur la transparence, dont l'UE estime qu'ils fournissent une bonne base pour des discussions futures.

Pour mémoire, cette l'initiative sur la facilitation de l'investissement a été conçue pour être favorable au **développement** et est celle qui compte le plus de **participants (106)**. Elle comprend des règles visant (i) à accroître la transparence des mesures applicables aux investissements et (ii) à généraliser des prestations jusqu'ici fournies par des agences de promotion de l'investissement (point de contact unique, mise à disposition d'une base de données des fournisseurs nationaux par secteur). Elle vise en outre à simplifier les procédures administratives relatives aux **régimes d'autorisation des investissements**.

Les négociations sont à un stade avancé, l'ensemble des articles ayant été discutés et plusieurs sections étant presque consensuelles. Toutefois, certains sujets clivants (**traitement spécial et différencié**, lutte anti-corruption, dispositions finales) devraient empêcher la conclusion de l'initiative lors de la CM12. A la suite d'un point d'étape sur les négociations, **des objectifs ont été proposés pour la CM12**, dont celui - mentionné par l'UE - de conclure jusqu'à 90% des articles de l'initiative. A la suite de la réunion, le coordinateur chilien de l'initiative a transmis aux participants une **nouvelle version du texte consolidé**.

Contact: alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure affectant le commerce des services 20 juillet 2021

Les Etats-Unis ont annoncé leur décision de rejoindre, sur instruction de l'USTR Katherine Tai, l'initiative sur la réglementation intérieure affectant le commerce des services. Ils ont rappelé avoir contribué à l'élaboration de l'initiative de manière informelle et affirmé que **leur décision de la rejoindre reflète leur soutien structurel à l'amélioration de la transparence à l'OMC** ainsi que leur volonté de réduire les contraintes administratives pesant sur les échanges de services.

Cette initiative, qui compte désormais **64 participants**, vise à élaborer des **disciplines** concernant les **exigences de qualifications et de licences**, ainsi que les **normes techniques** affectant le commerce des services. Elle prévoit notamment que les **procédures** relatives à ces mesures soient **impartiales et adéquates** et que les mesures liées à une autorisation reposent sur des **critères objectifs et transparents**. Elle comprend en outre diverses dispositions visant à **simplifier les démarches administratives**. **Les participants à l'initiative, dont le texte est presque finalisé, visent à l'adopter lors de la CM 12.**

Les disciplines prévues par le texte de l'initiative seront mises en œuvre via des **engagements additionnels dans l'accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS)**. Une fois les engagements officiellement pris, ils s'appliqueront sur une base **NPF, bénéficiant ainsi à tous les autres Membres de l'OMC**. A ce stade, 59 des 64 participants à l'initiative ont transmis leur projet de liste d'engagements AGCS. La Russie fait partie de ceux qui n'ont pas encore transmis leur projet de liste. *Ex-ante*, certains participants peuvent vouloir politiquement conditionner l'adoption de leur liste d'engagements à la réciprocité par d'autres participants.

Contact: alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

Initiative plurilatérale sur le commerce électronique 22 juillet 2021

Au cours de la réunion plénière, un article interdisant, sauf disposition contraire dans une loi ou un règlement de droit interne, de nier la valeur juridique d'un **contrat électronique** en raison de sa seule nature électronique, a été adopté. Il s'ajoute ainsi aux articles relatifs à la **lutte contre les SPAM** et à la **reconnaissance des signatures électroniques** qui avaient précédemment été conclus. Grâce à une intensification, en juillet, des travaux menés en petits groupes, **trois autres articles sont désormais proches d'être adoptés** : il s'agit de ceux portant sur (i) la **protection des consommateurs**, (ii) la **transparence** des mesures d'application générale concernant le commerce électronique et (iii) **l'ouverture des données** détenues par le secteur public. Sur les sujets plus sensibles, les progrès rédactionnels ont été moindres (e.g. sur l'accès ouvert à Internet) voire nuls sur (i) le projet de moratoire plurilatéral sur le prélèvement de droits de douane sur les transmissions électroniques et (ii) l'article visant à empêcher le conditionnement par les Membres de l'utilisation d'un logiciel sur leur territoire à l'accès au code source de ce logiciel.

Des discussions thématiques ont été menées. D'importants Membres dont l'UE estiment que seule une partie du sujet de la **cybersécurité** gagnerait à être traitée dans l'initiative sur le commerce électronique. Deux nouvelles propositions ont été présentées sans faire l'objet de discussions détaillées, l'une sur **l'accès aux plateformes en ligne et la concurrence**, l'autre sur **l'assistance technique et le soutien au développement des capacités**.

Pour mémoire, l'initiative sur le commerce électronique, **co-présidée par le Japon, l'Australie et Singapour**, vise à faciliter cette activité en jouant sur l'ensemble des domaines (facilitation des transactions, **simplification douanière, renforcement de la confiance** via la protection des consommateurs, des données personnelles et de la propriété intellectuelle des entreprises) et secteurs (services informatiques interactifs dont les plateformes) qui y sont directement liés. L'initiative compte actuellement **86 participants** dont les **Etats-Unis**, qui ont les objectifs les plus ambitieux quant à son contenu (notamment, l'adoption de dispositions prescriptives s'appliquant à tous), mais aussi la **Chine**, le **Japon** et la **Russie**.

Le co-président australien a proposé l'objectif **de parvenir, d'ici à la CM12, à un texte consolidé sur 10 à 12 articles** (sur un total de 52 articles envisagés), en se concentrant sur les sujets les moins sensibles/clivants. Selon le co-président singapourien, l'atteinte d'un tel résultat permettrait de montrer que l'OMC est capable de répondre aux attentes croissantes sur le commerce électronique. La Commission estime que de potentiels dérivables pour CM12 pourraient consister en (i) un rapport de progrès rédigé par les co-présidents, (ii) une nouvelle version du texte consolidé et (iii) une **déclaration fixant des objectifs aux négociations**.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

Conversations structurées pour la durabilité environnementale (TESSD) 19 juillet 2021

Lors de cette troisième réunion des TESSD, les Membres ont discuté du projet de déclaration ministérielle, diffusé le 5 juillet, par les coordinateurs (Costa Rica et Canada). Reflétant « **adéquatement leurs ambitions environnementales** », ce projet de déclaration a été **accueilli favorablement par les Membres parties aux TESSD**, dont la majorité a exprimé un **fort soutien en faveur du lancement des discussions sur les biens et services environnementaux**.

Quatre Membres non-parties aux TESSD se sont dits déçus de la déclaration ministérielle qui n'inclut pas assez l'enjeu de « l'agriculture durable » et ont annoncé qu'ils proposeraient un paragraphe, à inclure dans la déclaration, à ce propos.

Certaines parties prenantes externes (Programme Environnemental des Nations Unies, Chambre du Commerce International, le World Economic Forum etc.) ont encouragé (1) la **transparence au sein des TESSD** et (2) **l'adoption d'une déclaration ambitieuse sur le**

commerce et l'environnement (qui prévoit notamment le lancement des négociations relatives aux biens et services environnementaux).

Par ailleurs, **l'UE a annoncé qu'elle se joignait à la déclaration ministérielle relative à la réforme des subventions aux combustibles fossiles (qui sera présentée lors de la CM12)**.

Enfin, **certains Membres ont soutenu l'idée de rassembler l'initiative TESSD et le dialogue informel sur la pollution plastique**.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Conseil du commerce des marchandises 8 et 9 juillet 2021

Au cours de cette réunion du Conseil auquel rapportent l'ensemble des comités en charge du suivi de la mise en œuvre des accords de l'OMC relatifs aux échanges de marchandises, huit préoccupations commerciales défensives de l'UE ont été évoquées. À quelques jours de la divulgation du projet de **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**, vingt Membres de l'OMC préoccupés se sont dits impatients d'en connaître les détails. Les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'UE portant sur les **pesticides**, dont les limites de résidus, ont été les plus critiquées de ce Conseil du commerce des marchandises, par dix-neuf Membres – notamment sous l'angle de leurs fondements scientifiques ; l'UE a rappelé que, malgré ses mesures sanitaires, les exportations alimentaires de ces dix-neuf Membres vers l'UE demeurent stables. En fin de réunion, la décision de l'UE de prolonger ses **sauvegardes sur l'acier** a spontanément été mise sous pression par plusieurs Membres, dont la Turquie qui avait déjà lancé un recours devant l'Organe de règlement des différends contre l'adoption initiale de ces sauvegardes.

S'agissant des intérêts offensifs de l'UE, la **politique russe de substitution aux importations** est à l'origine de six catégories de restrictions pénalisant l'UE (dont un projet de hausse des taxes sur les **véhicules**) que la Russie tente de justifier ; fin juillet, l'UE a demandé l'ouverture de consultations avec la Russie sur les mesures qui concernent la commande publique et parapublique, ce qui exclut de fait la nouvelle législation vinicole russe pénalisant les exportations françaises de vins (dont des champagnes). L'UE et le Japon ont dénoncé les **exigences de contenu local et les régimes de licence d'importation excessivement contraignants de l'Indonésie**, sur lesquels cette dernière s'est engagée à fournir des informations complémentaires. **L'UE a demandé la suppression totale des interdictions d'importer mises en place par le Sri Lanka sur certains produits** en lien avec des problèmes de balance des paiements ; ces mesures sri-lankaises n'ont jamais été notifiées et n'ont été que partiellement assouplies, dernièrement en juin 2021. Les risques que fait peser le projet de **système chinois d'évaluation des cosmétiques** sur la propriété intellectuelle ont été dénoncés par les grandes économies développées, dont l'UE.

Relevons que de nombreux Membres sont intervenus pour **soutenir l'Australie face aux diverses restrictions à l'importation de matières premières et alimentaires mises en place par la Chine à son encontre**. La Chine a affirmé que ses mesures viseraient à répondre à des pratiques commerciales injustes de **l'Australie**, qui fait partie des pays anglo-saxons ayant mis en place des restrictions **pénalisant, de fait, des entreprises chinoises des TIC**.

La proposition formulée par 37 co-auteurs – dont les Etats-Unis et l'UE – afin d'améliorer le **système de notification de l'OMC** a reçu un très bon écho après avoir été significativement flexibilisée, mais pas suffisamment selon certains PMA, l'Inde et la Chine.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

Lors de cette réunion, l'UE a soulevé plusieurs préoccupations commerciales spécifiques :

- mesure administrative de la **Chine** en matière d'enregistrement des **fabricants étrangers de produits alimentaires importés** (26 novembre 2019) : l'UE s'est associée à la PCS de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis ;
- **restrictions générales à l'importation en raison de l'ESB** ;
- restrictions à l'importation appliquées par la **Chine et de la Corée** en raison de la **peste porcine africaine** et l'**Influenza aviaire hautement pathogène** ;
- restrictions à l'importation de volailles imposées par l'**Afrique du Sud** en raison de l'**influenza aviaire hautement pathogène** ;
- concernant les **Etats-Unis** : inquiétude quant à la non-publication de la règle finale concernant l'**importation d'ovins, de caprins**, non-reconnaissance de l'UE comme **zone exempte de longicorne d'Asie et le capricorne asiatique des agrumes**, problème des **importations pomme et poires** ;
- restrictions commerciales imposées par les **Philippines** aux importations de **viande** en provenance de l'UE mais aussi de la Russie ;
- restrictions appliquées par la **Russie** à l'importation de **produits de la pêche** en provenance d'**Estonie** et de **Lettonie** ;
- manque de transparence des procédures d'homologation de l'**Indonésie** pour les **produits d'origine animale et végétale**.

L'UE a par ailleurs répondu à plusieurs PCS. A souligner notamment :

- approche réglementaire de l'UE en matière de **teneur maximale en contaminants (Canada)** ;
- règlement de la Commission européenne concernant les **matériaux et objets en matière plastique** destinés à entrer en contact avec des **denrées alimentaires (Chine)**
- **LMR** de l'UE pour la **buprofézine**, le **chlorothalonil**, le **diflubenzuron**, l'**éthoxysulfuron**, le **glufosinate**, l'**imazalil**, l'**ioxynil**, l'**iprodione**, le **mancozèbe**, le **molinate**, la **picoxystrobine** et le **tépraloxymidim** (**Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Paraguay**, et soutien du **Guatemala**) ;
- législation de l'UE sur les **perturbateurs endocriniens (Paraguay, soutenu par le Costa Rica et le Guatemala)** ;
- **teneurs maximales en cadmium** pour le **chocolat** et de **produits à base de cacao (Pérou soutenu par la Colombie)** ;
- réexamen par l'UE de la **législation relative aux médicaments vétérinaires (Etats-Unis, soutenus par le Paraguay)** ;
- règlement de l'**UE 2019/625** sur les **produits composés (Australie et le Taiwan soutenus par les Etats-Unis)**.

L'UE a également présenté une communication sur le statut des **nouvelles techniques génomiques** dans l'UE, ainsi qu'une communication sur la **transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables**. Dans ce dernier document, l'UE souligne l'importance des enjeux phytosanitaires et de la protection de l'environnement. Elle appelle les Membres à lancer un programme de travail, en s'appuyant notamment sur le **résultat du sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires** de septembre prochain. A souligner également que les Etats-Unis, Canada et plusieurs co-sponsors sont revenus sur leur **projet de déclaration pour la CM12 en faveur d'un groupe de travail**. Soutenue maintenant par 29 Membres (soutien récent du Japon), cette déclaration appelle les Membres à travailler sur les différents défis SPS et notamment les contributions possibles des nouvelles technologies. Le groupe de travail présenterait ses résultats à la CM13. L'UE qui considère que cette déclaration **prend insuffisamment en compte les questions environnementales (notamment protection de la biodiversité) et attentes de consommateurs** a indiqué qu'elle ne pourrait soutenir une telle déclaration qui reste incompatible avec son « Green deal ».

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

De cette réunion, on retiendra principalement **l'établissement d'un groupe spécial dans l'affaire opposant le Canada à la Chine au sujet de la suspension par cette dernière des importations de graines de canola** en provenance de deux sociétés canadiennes et la mise en place d'inspections renforcées aux importations de graines de canola en provenance des autres sociétés canadiennes (DS589) et **la demande d'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité (article 21.5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends) présentée par la Chine dans l'affaire l'opposant aux Etats-Unis au sujet de ses contingents tarifaires sur le blé, le maïs et le riz (DS517)**.

Cette demande a été rejetée par les Etats-Unis et devrait être présentée de nouveau lors de la prochaine réunion de l'ORD prévue le 30 août. Elle fait suite à **la décision des Etats-Unis de demander, en application de l'article 22.2 du MARD, l'autorisation de suspendre des concessions ou d'autres obligations au titre des accords OMC**. Les Etats-Unis considèrent en effet que les contingents tarifaires chinois ne sont toujours pas administrés de façon transparente et prévisible et que, dès lors, la Chine ne s'est pas mise en conformité avec les recommandations de l'ORD adoptées le 28 mai 2019.

La Chine a réagi à cette demande en contestant le niveau de la suspension proposée par les Etats-Unis, ce qui a pour effet de renvoyer la question du niveau de suspension à arbitrage conformément à l'article 22.6 du MARD. En outre, elle considère que les Etats-Unis auraient dû, préalablement à leur demande d'autorisation de suspension, contester la compatibilité des mesures de mise en conformité qu'elle a prises, et ce en application de l'article 21.5 du MARD. Les Etats-Unis ont fait valoir que le MARD n'imposait pas de séquençement particulier dans le recours aux articles 21.5 et 22.2 du MARD (un accord express entre les parties peut toutefois être conclu pour décider de recourir à l'article 21.5, puis à l'article 22.2 si le groupe spécial conclut à l'absence de mise en conformité).

Sur le point dédié à la relance des nominations des membres de l'Organe d'appel, les Etats-Unis ont encore une fois rejeté la demande soutenue par 121 Membres au motif que leurs préoccupations systémiques exprimées depuis près de 16 ans sous différentes administrations n'avaient toujours pas été prises en compte. Ils ont fait valoir qu'**une réforme fondamentale devait être engagée pour que le système de règlement des différends reste viable et crédible**. Celui-ci doit en effet mieux soutenir les fonctions de négociation et de surveillance de l'OMC.

Enfin, en marge de la réunion de l'ORD, il convient de signaler que **l'UE a demandé l'ouverture de consultations avec la Russie au sujet des mesures prises par cette dernière et qui relèvent selon l'UE d'un programme de remplacement des importations**. Ce programme vise à remplacer, au moyen d'un ensemble de restrictions et d'incitations, les marchandises ou services importés fournis par des entités étrangères par des marchandises ou services nationaux fournis par des entités russes en ce qui concerne l'acquisition de marchandises et de services pour des besoins autres que ceux des pouvoirs publics par certaines entités liées à l'Etat qui ne sont pas des organes gouvernementaux, y compris des entreprises détenues par l'Etat, des entreprises commerciales d'Etat et des entités juridiques mettant en œuvre des projets d'investissement avec un soutien de l'Etat.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES AUTOUR DE L'ORGANISATION

Symposium sur les chaînes d'approvisionnement en vaccins contre la Covid-19 et la transparence réglementaire
29 juin 2021

Organisé par le secrétariat de l'OMC, cet **événement a permis à des centres de recherches** (Airfinity, CEPI, Peterson Institute for International Economics etc.), **des banques de développement** (Banque Mondiale, Banque asiatique de développement etc.), **des organisations internationales** (Organisation Mondiale des Douanes, OMC, Organisation Mondiale de la Santé, OCDE) **ainsi qu'à des acteurs du**

secteur privé (Fédération Internationale des associations et des producteurs pharmaceutiques ; Pfizer ; Association des producteurs de vaccins dans les pays en développement ; CanSino Biologics ; Gilead ; Association du transport aérien international ; DHL etc.) **de mettre en exergue les obstacles au commerce de vaccins et d'inviter les Membres à y mettre fin afin d'accélérer la campagne de vaccination mondiale.**

Anabel González, l'une des directrices générales adjointes responsable du dossier « santé », a introduit l'événement en soulignant la nécessité de mettre fin aux « *problèmes pratiques* » ralentissant la production globale de vaccins. L'OMC peut contribuer à l'accélération de la production des vaccins et leur accès équitable en :

- invitant les Membres à éliminer les restrictions à l'export et en facilitant le commerce des vaccins et des marchandises nécessaires à leur production ;
- encourageant la coopération entre les Membres et le secteur privé et en facilitant les transferts de technologie via l'octroi de licences volontaires ;
- soutenant le développement de capacités des autorités réglementaires en charge du contrôle qualité, efficacité et sûreté des vaccins et tous autres médicaments nécessaires à la lutte contre la Covid-19 ;
- promouvant la transparence et la récolte d'informations commerciales favorisant la fluidité des chaînes d'approvisionnement des vaccins.

A ce stade, près de 30 pays prévoient de produire les vaccins contre la Covid-19 d'ici à la fin 2021, dont 16 non-membres du G20.

Un centre de recherche spécialisé dans l'analyse scientifique (Airfinity) a rappelé que la production de vaccins, depuis leur mise sur le marché fin 2020, a rapidement pris de l'ampleur, cependant, les sites de production sont fortement concentrés dans les pays développés (en particulier aux Etats-Unis et au sein de l'UE) :

- **depuis le 1^{er} décembre 2020 (mise sur le marché des premiers vaccins), la production de vaccins a rapidement pris de l'ampleur** : au 28 juin 2021, **Sinovac** est le vaccin le plus produit (un peu moins de 800.000.000 doses produites), suivi des vaccins **Pfizer/BioNTech** (environ 640.000.000 doses produites), **Sinopharm** et **Astrazeneca** (environ 580.000.000 doses produites pour chacun de ces vaccins), **Moderna** (environ 200.000.000 doses produites), **Sputnik** (environ 80.000.000 doses produites), **Johnson et Johnson** (environ 80.000.000 doses produites) ;
- **en juin 2021, plus d'un milliard de doses de vaccin ont été produites, dont 314 millions de doses produites pendant la dernière semaine de juin ;**
- **la production globale de vaccins pourrait excéder 11 milliards de doses en 2021 compte tenu des nombreux candidats vaccins en cours de mise au point ;**
- **la production de vaccins est largement concentrée dans l'hémisphère nord de la planète, en particulier aux Etats-Unis, sur le continent européen, en Inde et en Chine. Mise à part l'Egypte, le continent africain ne produit pas de vaccins ;**
- **la production « in-house » de vaccins, c'est-à-dire au sein des usines de production des développeurs de vaccins, est plus importante que celle dans les usines de production externe sous contrat.** En janvier 2021, 89% des vaccins produits émanaient d'une production « in-house » (soit 460 631 227 doses), contre 11% de production externe (soit 54 492 574 doses) ; en juin, 73% des vaccins produits provenaient des sites de production « in-house » (soit 2 533 993 397 doses), contre 27% de production externe (soit 940 343 411 doses). Selon les prévisions d'Airfinity, **cette tendance n'a pas vocation à s'inverser d'ici la fin de l'année 2021** (en décembre, il est prévu que 67% des vaccins seront produits « in-house » soit 7 961 929 710 doses, contre 33% de vaccins produits sur des sites externes, soit 3 894 424 290 doses) ;
- **la majorité des composants essentiels à la production de vaccins provient des Etats-Unis : 37,5% des lipides** (suivi de 25% du Canada et respectivement 12,5% du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Suisse) ; **33,3% des seringues et aiguilles**

(suivi de 22,2% du Japon et respectivement 11,1% du RU, de la Corée du Sud, de l'Allemagne et de la Chine) ; **28,6% des flacons en verre** (suivi de 28,6% du Japon et respectivement 14,3% de l'Italie, de l'Inde et de l'Allemagne) ; **39,1% des bioréacteurs** (suivi de 21,7% de l'Allemagne, respectivement 8,7% du Japon, de la Suisse et du RU, et respectivement 4,3% de l'Italie, de Taiwan et des Pays-Bas).

Tous les intervenants (secteur privé, centres de recherches, banques de développement, organisations internationales) ont souligné l'impact négatif du manque de coordination réglementaire entre les pays sur la production et le transit des vaccins : non seulement les vaccins autorisés sur les marchés nationaux diffèrent, mais en plus les conditions d'importation et d'exportation des éléments essentiels à la production des vaccins ou des vaccins eux-mêmes sont hétérogènes et peu prévisibles. Ceci empêche la diffusion rapide et efficace des vaccins à travers le monde. Ils ont donc appelé les gouvernements à faciliter les échanges des composants essentiels à la production de vaccins en suggérant de :

- éliminer les obstacles au commerce (restrictions aux exportations, lourdeur administrative des processus d'importation etc.) ;
- développer des standards réglementaires afin de faciliter les échanges, notamment en homogénéisant les évaluations de conformité, en mettant en place des alternatives aux inspections sur les sites de production (en autorisant les inspections virtuelles p.e.) et en accélérant les autorisations d'importation d'éléments essentiels à la production de vaccins ;
- faciliter le transit des personnes essentielles à la production de vaccins ;
- optimiser les capacités de production, notamment à travers les partenariats volontaires et les transferts de technologie ;
- encourager le déploiement efficace des doses afin d'éviter le gaspillage de doses inutilisées dont la date de validité expire.

En conclusion du symposium, la **DGA Angela Ellard**, co-responsable du dossier « santé », a comparé la course à la vaccination globale à un marathon : si on coupe le flux sanguin de certains membres d'un coureur de marathon il peinera à terminer sa course. De la même manière, en ralentissant les exportations et importations (via des restrictions au commerce) de vaccins ou de leurs composants, les Membres ralentissent la lutte contre la Covid-19.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Dialogue de haut-niveau co-présidé par les DG de l'OMC et de l'OMS sur « l'accroissement de la production de vaccins pour favoriser un accès équitable »
21 juillet 2021

Cet événement, organisé selon la règle de Chatham House, a réuni des ministres de la Santé et du Commerce, des responsables d'organisations internationales, de grands acteurs de l'industrie pharmaceutique mondiale, des représentants d'institutions de financement du développement et de la société civile.

Il a permis d'**identifier les obstacles à l'augmentation de la production de vaccins et à des chaînes d'approvisionnement fluides** (pénurie de matières premières, restrictions à l'exportation, procédures douanières lourdes et complexes, manque de personnel qualifié...) **et les efforts à consentir pour y remédier** (favoriser les transferts de technologie et de savoir-faire, harmoniser les normes et procédures réglementaires, renforcer les systèmes de santé pour permettre le déploiement et l'administration des vaccins, mettre en place des bases de données fiables et transparentes pour un meilleur suivi des chaînes d'approvisionnement...).

Les participants ont également débattu de la dérogation à l'accord sur les ADPIC et le rôle de la propriété intellectuelle dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

VIE DE LA DELEGATION PERMANENTE

Etienne Oudot de Dainville



C'est avec une grande joie que la Délégation permanente accueillera, dès le 6 septembre, **son nouveau Délégué permanent**.

Etienne Oudot de Dainville arrive directement de Berlin où il occupe actuellement les fonctions de chef du service économique régional, ministre conseiller pour les affaires économiques. Etienne Oudot de Dainville a une grande expérience des questions de politique commerciale, puisque, dans le cadre de précédentes fonctions au sein de la direction générale du Trésor, il a été sous-directeur chargé de la « politique commerciale et de l'investissement et fut, à ce titre, le Représentant de la France au comité de politique commerciale à Bruxelles.

Toute l'équipe de la Délégation lui souhaite la bienvenue !

CALENDRIER DE L'OMC – AOÛT-SEPTEMBRE 2021

Réunions connues ce jour

Août

- **30** Organe des règlements des différends

Septembre

- **7-8** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- **9** Jeûne genevois (jour férié à l'OMC)
- **10** Jour férié à l'OMC
- **14** Réunion informelle - Conseil du commerce des services - Session extraordinaire ouverte à toutes les délégations
- **15** Organe d'examen des politiques commerciales - Argentine
- **17** Organe d'examen des politiques commerciales - Argentine
- **17** Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information
- **21** Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés
- **22** Réunion informelle du Comité de la facilitation des échanges
- **22** Organe d'examen des politiques commerciales - Singapour
- **23** Réunion informelle - Comité de l'agriculture
- **23** Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres
- **23** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- **23-24** Comité de l'agriculture
- **24** Organe d'examen des politiques commerciales - Singapour
- **27** Organe de règlement des différends
- **28-01** Forum public

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtrésor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directrice de publications : Ellen VERDURE, Déléguée permanente adjointe

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 30/07/2021